



Organisation de l'aviation civile internationale

BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Pour information seulement

EB 2014/73

le 24 décembre 2014

MISE À JOUR DU PROGRAMME TRAINAIR PLUS

1. Lancé en 2010, le Programme TRAINAIR PLUS (TPP) de l'OACI a pris un grand essor pour devenir un réseau mondial coopératif d'organismes de formation en aviation et de partenaires de l'industrie (voir Pièce jointe A). Le TPP représente un soutien inestimable que l'OACI offre à ses États membres et au secteur aéronautique, grâce à l'application de normes élevées de qualité en matière de formation et de renforcement des capacités en aviation. De plus, le programme est un des principaux piliers de la Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, et aide à la mise en œuvre de stratégies durables de développement des ressources humaines, conformément à la Résolution A38-12 de l'Assemblée (Appendice D).
2. L'objectif du TPP est de faire en sorte que les États membres et l'industrie aient à leur disposition une réserve de professionnels compétents pour assurer le développement sûr et durable du transport aérien dans le monde entier, de la façon la plus économique possible. Les membres du TPP utilisent deux outils essentiels pour atteindre cet objectif : la méthodologie d'ingénierie pédagogique (ISD), décrite dans le *Guide de conception de cours : Méthode de formation fondée sur les compétences* (Doc 9941), qui sert à concevoir des mallettes pédagogiques harmonisées dans toutes les disciplines de l'aviation civile, et un système de partage permettant d'accueillir et de dispenser la formation de ces mallettes, comme indiqué dans la Pièce jointe C.
3. Le Programme TPP, aujourd'hui sous la responsabilité du Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT), établi récemment, a été renforcé pour répondre davantage aux besoins de ses membres et aux orientations de son Comité directeur. Les membres du TPP sont reconnus comme étant les organismes qui se conforment le plus aux dispositions de l'OACI en matière de conception et de prestation d'activités de formation. La continuité du Programme est assurée par un mécanisme autonome et un système qui récompense les organismes de formation actifs qui conçoivent des mallettes pédagogiques utilisées par d'autres membres du TPP. En outre, l'OACI a largement remanié le Programme en créant de nouvelles catégories de membres et de cours, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2015, et en modernisant les différents outils mis à la disposition de ses membres au moyen du Système électronique de gestion de TRAINAIR PLUS (TPeMS), une suite d'applications web efficace et disponible en permanence. La Pièce jointe B contient une liste actualisée d'avantages pour les membres et de critères d'adhésion.
4. Les États sont encouragés à tirer parti du réseau mondial du TPP et des cours offerts par ses membres afin d'améliorer leurs plans de formation et de renforcement des capacités. Le TPP permet aussi aux organismes de formation de renforcer leurs capacités en proposant des cours de qualification des équipes d'instructeurs, tels les concepteurs de cours, les instructeurs et les responsables de la formation. Des renseignements détaillés figurent dans le manuel *TRAINAIR PLUS Operations Manual* (TPOM), sur le site web de TRAINAIR PLUS (www.icao.int/trainairplus).
5. Le présent Bulletin électronique remplace le Bulletin EB 2010/45 du 6 octobre 2010, qui portait sur le Programme TRAINAIR PLUS.

Pièces jointes :

- A — Description et mise à jour du TPP
- B — Grille descriptive du TPP
- C — Tableau des cours harmonisés OACI

Publié sous l'autorité du Secrétaire général

DESCRIPTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME TRAINAIR PLUS

1. MEMBRES

1.1 Le Programme TRAINAIR PLUS (TPP) est ouvert à tous les organismes de formation et exploitants, à la condition qu'ils soient reconnus ou agréés par leurs gouvernements respectifs. Le réseau comprend les cinq catégories de membres suivantes :

- a) **Membres associés :** Organismes de formation qui ont subi avec succès une évaluation sur place. Pour devenir membre associé de TRAINAIR PLUS, un organisme candidat doit remplir la demande en ligne et réussir l'évaluation TRAINAIR PLUS exécutée sur place par un évaluateur qualifié de l'OACI, destinée à déterminer la conformité de l'organisme aux critères énoncés dans les directives d'évaluation du Programme *TRAINAIR PLUS* (TPAG) et le questionnaire de protocole, qui est basé sur l'Annexe 1 – *Licences du personnel* et le *Manuel sur l'agrément des organismes de formation* (Doc 9841).
- b) **Membres à part entière :** Membres de TRAINAIR PLUS qui conçoivent des mallettes pédagogiques normalisées (STP). Un centre de formation souhaitant améliorer et renforcer la formation fondée sur les compétences au sein de son organisme doit concevoir une STP, et notamment faire donner à ses concepteurs de cours une formation en milieu de travail par un validateur de cours qualifié par l'OACI. Une fois la STP validée par l'OACI, le centre de formation se voit accorder le statut de membre à part entière de TRAINAIR PLUS.
- c) **Centres de formation régionaux d'excellence (RTCE) :** Membres à part entière de TRAINAIR PLUS, de premier plan dans leur région, qui peuvent concevoir des cours OACI en se servant des dispositions de l'OACI (Annexes et lignes directrices). Cette catégorie offre un partenariat additionnel avec l'Organisation pour la conception de mallettes pédagogiques de l'OACI (ITP, voir la Pièce jointe C). Les RTCE seront évalués par le Bureau GAT en fonction d'un ensemble de critères de haut niveau énoncés dans le Bulletin électronique 2014/22 du 16 mai 2014. Les organismes de formation qui répondent à ces critères et à d'autres exigences, notamment la diffusion à l'échelle régionale, seront reconnus en tant que RTCE.
- d) **Sociétés membres :** Organisations de l'industrie qui souhaitent participer aux diverses activités de TRAINAIR PLUS et avoir accès aux membres du réseau. À titre de société membre, une entreprise peut contribuer au Programme en mettant à disposition, sur une base bilatérale ou pour le réseau, des connaissances, des ressources ou des outils pertinents, notamment dans des domaines spécialisés, ou encore en concevant des mallettes pédagogiques, comme indiqué dans les Pièces jointes B et C.
- e) **Membres affiliés :** Exploitants du secteur de l'aviation (compagnies aériennes, exploitants d'aérodromes, agents de manutention, fournisseurs de services, etc.) qui n'exploitent pas de centre de formation et qui souhaitent utiliser les mallettes pédagogiques harmonisées de l'OACI et bénéficier de son expérience et de son assistance en matière de formation. Les membres affiliés ont accès à un large éventail des formations offertes par le réseau TRAINAIR PLUS, ainsi que la possibilité d'accueillir des formations reconnues par l'OACI.

2. MÉTHODOLOGIE DE CONCEPTION DES COURS

2.1 La Résolution A38-12 (Appendice D) et la Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile exigent de faire appel à une méthodologie d'ingénierie pédagogique (ISD) et à une démarche de formation fondée sur les compétences pour élaborer les cours de formation en aviation. Le TPP aide ses membres à mettre en œuvre une méthodologie ISD pour concevoir les quatre catégories de cours reconnus par l'OACI (voir Pièce jointe C). De plus, la conception des STP doit suivre la méthodologie spécifiée dans le *Guide de conception de cours : Méthode de formation fondée sur les compétences* (Doc 9941).

3. SYSTÈME D'ÉCHANGE INTERNATIONAL

3.1 Les STP sont au cœur du mécanisme de partage du TPP, qui vise à renforcer la normalisation et à réduire les coûts de la formation dans les domaines technique et opérationnel. Les membres du TPP peuvent acheter et mettre en œuvre les STP conçues par d'autres membres. Le propriétaire d'une STP recevra une récompense financière pour chaque utilisation de son produit. Étant donné qu'il s'agit d'une démarche normalisée, la STP produite par un organisme de formation peut être utilisée par un autre organisme, avec des adaptations mineures. L'OACI facilite le partage des STP au moyen du Système électronique de gestion de TRAINAIR PLUS (TPeMS).

4. COURS RECONNUS PAR L'OACI

4.1 Les différentes mallettes pédagogiques du portefeuille de l'OACI ont été élaborées par l'Organisation, par des membres TRAINAIR PLUS ou par des partenaires. Une mallette comprend un matériel pédagogique produit selon une méthodologie fondée sur les compétences, sur la base du Doc 9941, ou une méthodologie ISD équivalente. Chaque mallette contient le matériel pédagogique dont ont besoin les élèves et les instructeurs. Les Pièces jointes B et C contiennent des renseignements détaillés sur la conception, la prestation et l'accueil des mallettes pédagogiques.

4.2 Les mallettes pédagogiques qui peuvent être reconnues par l'OACI sont les suivantes :

- a) **Mallette pédagogique OACI (ITP) :** mallette pédagogique conçue par l'OACI, ou par un RTCE en collaboration avec l'OACI, pour répondre à des besoins et des objectifs particuliers ;
- b) **Mallette pédagogique normalisée (STP) :** une mallette pédagogique conçue par l'OACI, par un membre à part entière du TPP ou par un membre associé (s'il s'agit de sa première STP), conformément au Doc 9941 de l'OACI ;
- c) **Mallette pédagogique conforme (CTP) :** mallette pédagogique élaborée par un membre associé, par un membre à part entière, par une société membre du TPP ou par un RTCE, et reconnue par l'OACI comme étant conforme aux normes et pratiques recommandées (SARP) ainsi qu'aux orientations de l'Organisation ;
- d) **Mallette pédagogique en partenariat (PTP) :** mallette pédagogique élaborée dans le cadre d'un accord de coopération et/ou de partenariat avec la section de formation d'une société membre ou d'un partenaire de l'industrie. Elle sera créée ou suivie s'il est déterminé que l'activité de formation répond aux critères suivants :
 - 1) elle est pleinement conforme aux SARP et politiques de l'OACI ;
 - 2) elle aide à atteindre les objectifs du programme de formation aéronautique de l'OACI ;
 - 3) elle complète les activités de formation aéronautique existantes de l'OACI ;
 - 4) elle représente une contribution importante à la communauté de l'aviation.

5. DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME TRAINAIR PLUS

5.1 Les organismes de formation et les partenaires de l'industrie peuvent remplir leur demande en ligne en cliquant sur le lien suivant : www.icao.int/trainairplus ; les demandes de renseignements doivent être adressées à trainairplus@icao.int.

PIÈCE JOINTE B au bulletin électronique EB 2014/73

MEMBRES DU PROGRAMME TRAINAIR PLUS

	AFFILIÉS	ASSOCIÉS	À PART ENTÈRE	RTCE	SOCIÉTÉS
Organismes demandeurs					
Organisme de formation gouvernemental		X	X	X	
Organisme de formation privé		X	X		
Société du secteur aéronautique					X
Exploitant, fournisseur de service de navigation aérienne ou autre organisme qui ne possède pas ou n'exploite pas un centre de formation	X				X
Critères					
Évaluation et réévaluation tous les trois ans		X	X	X	
Paiement des droits annuels	X	X	X	X	X
Utilisation d'une mallette pédagogique normalisée (STP) au moins une fois par année		X	X	X	
Conception d'une STP			X		
Conception d'une mallette pédagogique OACI (ITP) par année				X	
Avantages					
Assistance technique pour concevoir des STP		X	X	X	
Accès permanent au Système électronique de gestion (TPeMS)	X	X	X	X	X
Soutien pour la mise sur pied d'un Groupe de conception de cours		X			
Accueil de cours de TRAINAIR PLUS	X	X	X	X	X
Production de certificats au moyen du TPeMS	X	X	X	X	X
Inscription dans le Répertoire OACI des cours de formation (ATD)		X	X	X	X
Réalisation de recettes par la vente de STP à d'autres membres de TRAINAIR PLUS			X	X	
Conception de cours de concert avec l'OACI				X	
Conception de mallettes pédagogiques conformes (CTP)		X	X	X	X
Conception de mallettes pédagogiques en partenariat (PTP)					X
Possibilité pour la section de formation de concevoir des CTP					X
Lien au site web des membres par le site de TRAINAIR PLUS	X	X	X	X	X
Soutien et compétences techniques pour mettre en œuvre une large gamme de solutions pédagogiques adaptées aux besoins du membre	X				
Tarifs préférentiels pour une large sélection de cours et de STP de l'OACI	X	X	X	X	
Frais de demande/d'évaluation (USD)					
Organisme gouvernemental	S/O	12 000 \$	S/O	10 000 \$	S/O
Organisme privé	S/O	15 000 \$	S/O	S/O	S/O
Frais de réévaluation (USD)					
Organisme gouvernemental	S/O	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	S/O
Organisme privé	S/O	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	S/O
Frais annuels d'adhésion (USD)					
Organisme gouvernemental	10 000 \$	18 000 \$	12 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Organisme privé	15 000 \$	20 000 \$	15 000 \$	S/O	20 000 \$

TABLEAU DES MALLETTES PÉDAGOGIQUES HARMONISÉES DE L'OACI

CARACTÉRISTIQUES	MALLETTES PÉDAGOGIQUES				
	ITP	ITP	STP	CTP	PTP
	Mallette pédagogique de l'OACI	Mallette pédagogique de l'OACI conçue par un centre de formation régional d'excellence (RTCE)	Mallette pédagogique normalisée	Mallette pédagogique conforme	Mallette pédagogique conçue en partenariat
Concepteur	OACI	RTCE	Membre à part entière du Programme Trainair Plus (TPP) (ou membre associé si première STP)	Membre associé, membre à part entière, RTCE, société membre	Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT) de l'OACI et partenaire
Cadre de conception	Processus interne de l'OACI	Protocole d'accord OACI-RTCE et Annexes	TRAINAIR PLUS Operations Manual (TPOM)	TPOM	Accord de coopération et/ou de partenariat
Méthodologie de conception des cours	Doc 9941 de l'OACI ou équivalent	Doc 9941 de l'OACI ou équivalent	Doc 9941 de l'OACI	Doc 9941 de l'OACI ou équivalent	Doc 9941 de l'OACI ou équivalent
Provenance du contenu	Normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARP), orientations et programmes	SARP, orientations et programmes	Matériel du propriétaire de la STP (règlements, procédures)	Matériel pédagogique du propriétaire de la CTP, en lien avec les SARP et les orientations de l'OACI	Matériel pédagogique du partenaire combiné aux dispositions de l'OACI
Spécialistes (SME)	SME qualifiés par l'OACI	SME qualifiés par l'OACI	SME du membre du TPP	SME du propriétaire du cours	SME de l'OACI et/ou du partenaire
Validation de la méthodologie	Validateurs qualifiés par l'OACI	Validateurs qualifiés par l'OACI	Validateurs qualifiés par l'OACI	Validateurs qualifiés par l'OACI	Validateurs qualifiés par l'OACI
Validation du contenu du cours	Experts techniques ou SME qualifiés par l'OACI	Experts techniques ou SME qualifiés par l'OACI	Propriétaire de la STP	Experts techniques ou SME qualifiés par l'OACI	Experts techniques ou SME qualifiés par l'OACI
Approbation	OACI (GAT)	OACI (GAT)	OACI (GAT)	OACI (GAT)	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI
Propriété (intellectuelle)	OACI	OACI et RTCE	Membre du TPP	Propriétaire de la CTP	OACI et partenaire
Prestation (y compris horaire, inscription, affectation des instructeurs, coordination, exécution, etc.)	OACI	RTCE	Membres associés et à part entière utilisant le Système électronique de gestion TRAINAIR PLUS (TPeMS)	Propriétaire de la CTP	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI
Évaluation du cours	OACI	RTCE	Propriétaire de la STP	Propriétaire de la CTP	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI
Partage du cours	Accords bilatéraux	Accords bilatéraux	Partage entre membre à part entière et membre associé du TPP	Aucun partage	Aucun partage
Logos figurant sur les certificats	Emblème OACI avec logo du TPP	Logos du TPP de l'OACI et du RTCE	Logo du TPP et du propriétaire de la STP	Logo du TPP et du propriétaire de la CTP	Logo du TPP de l'OACI et du partenaire
Prix des cours	Fixés par l'OACI	Cadre de collaboration avec l'OACI	Selon la grille de la bibliothèque des STP du TPP	Sans objet	Sans objet
Frais par participant	Fixés par l'OACI	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI	Fixés par le propriétaire de la STP ou l'acheteur	Fixés par le propriétaire de la CTP	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI
Mécanisme de partage des recettes	Processus interne de l'OACI	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI (25/75)	Selon la grille de la bibliothèque des STP du TPP	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI	Selon un cadre de collaboration avec l'OACI